

Lancement du projet en 2014

Un projet local nourri d'expériences nationales ...

Afin que les vétérinaires puissent accompagner au mieux les agriculteurs dans la mise en place du protocole, les animatrices des sites Natura 2000 se sont entourées de deux personnes référentes sur le sujet, le Dr Anne BOURGEOIS, membre du réseau Vet'el et le Dr Philippe CAMUSET, Président de la Commission parasitologie de la Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires (CNGTV).

Le Dr BOURGEOIS, qui a déjà mené un protocole semblable dans le Nord-Pas-de-Calais, est venue rencontrer en juin 2014 :

- les vétérinaires pour échanger sur le protocole à mettre en place,
- les agriculteurs pour les sensibiliser sur les traitements antiparasitaires et leurs impacts sur l'environnement.

En novembre 2014, les vétérinaires ont également participé à une formation du Dr Camuset sur les audits d'élevage en parasitologie bovine, du protocole de soins au suivi intégré.

Après la partie théorique, place à la pratique !

À l'automne 2014, lors de la rentrée à l'étable, les premières analyses parasitaires ont été réalisées. Elles ont été complétées, au printemps 2015, par un audit d'élevage en parasitologie bovine dans chaque exploitation, afin de connaître le risque parasitaire des troupeaux et proposer une conduite d'élevage.

Traiter au bon moment pour éviter le gaspillage !

Grâce aux analyses réalisées et à la connaissance du fonctionnement de chaque exploitation, le vétérinaire va pouvoir accompagner l'éleveur pour cette nouvelle saison. L'objectif est de traiter au moment idéal pour casser le cycle du parasite ou lorsque le parasitisme est avéré, avec des molécules spécifiques au parasite, tout en intégrant, dans la mesure du possible, le risque environnemental.

Important, la priorité du projet, tout comme celle des vétérinaires, restera toujours le bon état de santé des animaux.



De g. à d. : Marie-Sophie GRISNEAUX, vétérinaire et Frédéric GERARD, agriculteur lors de l'audit d'élevage en avril 2015

Pour participer au projet, ou en savoir plus ...

Le protocole est actuellement mis en place sur 6 exploitations de l'Ouest Vosgien. Si vous êtes intéressé par ce projet, que vous désirez y participer ou avoir plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter !

Auprès de qui obtenir des informations ?

L'opérateur ou l'animateur des sites Natura 2000 :

Pour le BASSIGNY
(secteur de LAMARCHE) :

Communauté de Communes des
Marches de Lorraine
ZA du Chéri Buisson
88 320 LAMARCHE
03 29 09 43 43

Pour les secteurs de DARNEY, BAINS-LES-BAINS et
MONTHUREUX-SUR-SAONE :

Communauté de Communes du
Pays de la Saône Vosgienne
116, rue de l'église
88 410 MONTHUREUX-SUR-SAONE
03 29 07 57 84



Communauté de communes
du pays de la Saône Vosgienne



Sites Natura 2000
FR4112011 et FR4102002



Communauté de communes
du pays de la Saône Vosgienne



Communauté de Communes
des Marches de Lorraine

Mieux raisonner les traitements antiparasitaires dans les élevages

Présentation rapide

Dans un contexte de concurrence internationale pour la viande et le lait, les éleveurs sont incités, pour préserver la rentabilité de leur activité, à augmenter ou stabiliser le rendement de leur troupeau. Cela passe, entre autre, par un bon état sanitaire des troupeaux.

Aujourd'hui, les médicaments antiparasitaires ont une place importante dans la conduite d'élevage alors que leurs impacts à long terme sur l'environnement ne sont pas toujours connus des éleveurs et de certains vétérinaires.

Dans le même temps, la rationalisation des traitements des animaux est depuis plusieurs années au cœur de la réflexion des vétérinaires confrontés à des utilisations non justifiées de médicaments et pouvant entraîner des risques pour les animaux, pour les éleveurs, pour l'environnement, et même un risque économique lié au gaspillage de substances onéreuses. Ce type de pratiques peut

également conduire à l'émergence de formes de résistances des parasites vis-à-vis des antiparasitaires.

Le projet

Face à ce constat, la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Lorraine a souhaité mettre en place un projet expérimental pour la région visant à diminuer les traitements antiparasitaires chez les troupeaux de bovins.

La proximité géographique des sites Natura 2000 « Bassigny, partie Lorraine » et « Gîtes à chiroptères de la Vôge » dont l'objectif commun est la préservation d'espèces pouvant être directement impactées par les traitements antiparasitaires en ont faits les sites idéals.

En partenariat avec des vétérinaires du territoire, des agriculteurs volontaires et les animatrices des sites, ce projet se concrétise.

LE MOT DES PRESIDENTS

Ce numéro d'infosite a pour objet de présenter une démarche conduisant au raisonnement de l'usage des produits antiparasitaires. Il s'agit d'une stratégie « gagnant-gagnant ». En effet, en maîtrisant au plus juste l'utilisation des molécules chimiques dans la lutte contre le parasitisme des animaux, les éleveurs réduisent leurs dépenses, sans hypothéquer leurs résultats techniques. Ils préservent également la biodiversité, ce qui est un retour bénéfique pour l'agriculteur.

Jean-Jacques BONY, Président du Comité de pilotage du site Natura 2000 FR 410 2002

Jean-Luc MUNIERE, Président du Comité de pilotage du site Natura 2000 FR 411 2011

infosite

ZPS Bassigny partie Lorraine
ZSC Gîtes à chiroptères de la Vôge

Projet : "Mieux raisonner les traitements antiparasitaires en élevage"

1. Contexte

Le traitement des parasites en élevage

Tous les éleveurs sont un jour confrontés à un problème de parasites dans leurs troupeaux. Il en existe plusieurs types :

Les parasites internes :

- * les strongles digestifs dans la caillette, l'intestin grêle, le caecum et le colon,
- * Les strongles pulmonaires dans les poumons,
- * la grande douve et la petite douve dans le foie,
- * Les coccidies et ascaris dans l'intestin grêle.

Les parasites externes : le varron, les gales, les poux et les teignes.

Les bovins sont le plus souvent infestés par des vers gastro-intestinaux, des vers pulmonaires et des douves. Ces parasites provoquent des lésions dans les organes et entraînent une perturbation générale de l'organisme qui a pour conséquence une diminution des performances de l'animal. Les symptômes, très variés, peuvent être des diarrhées, de la toux, une anémie, un amaigrissement, un poil piqué, des problèmes de fécondité etc.

Afin de protéger les troupeaux d'une éventuelle infestation, ils sont le plus souvent traités avec un produit antiparasitaire à large spectre d'action et à forte rémanence, c'est-à-dire qui est actif contre de nombreux parasites qui a un effet prolongé dans le temps. Or ces produits ne sont pas sans impact sur la santé des animaux et l'environnement.



Pourquoi raisonner les traitements antiparasitaires?

L'immunité des animaux

L'utilisation récurrente des antiparasitaires empêche les animaux de développer leurs propres défenses contre les parasites. Pourtant, s'ils conservent une constante, mais légère infestation parasitaire, ils pourront développer une immunité contre les parasites gastro-intestinaux et donc s'en protéger plus facilement.



Les phénomènes de résistance

Lorsque le troupeau est vermifugé de manière systématique cela représente sur le long terme un risque qui est la résistance des parasites aux traitements. C'est par ailleurs déjà le cas pour les ovins. Dans ce cas, les traitements ne sont plus efficaces ce qui met en danger la santé du troupeau et contraint le plus souvent l'éleveur à utiliser des molécules de plus en plus chères et dangereuses pour l'environnement. Limiter le nombre de traitements, traiter de manière curative, changer de substance active fréquemment et éviter les sous-dosages limitent les phénomènes de résistance.

Une diminution des coûts de traitements

Les traitements antiparasitaires ont un coût non négligeable pour les agriculteurs. Traiter à bon escient les troupeaux peut permettre, le plus souvent, de diminuer le nombre de traitements annuels effectués sur les troupeaux et par conséquent d'alléger le coût pour l'agriculteur.

L'impact sur l'environnement

Un des aspects souvent méconnu des éleveurs est l'impact des produits antiparasitaires sur l'environnement. En effet, une partie des molécules administrées aux animaux se retrouve dans les bouses et de part leur toxicité, réduit les populations d'insectes coprophages, très utiles pour l'agriculture (cf : encadré).

Ce dernier point nous relie à Natura 2000. Les bousiers sont une part essentielle de l'alimentation des oiseaux et des chauves-souris, protégés sur chacun des sites Natura 2000. Si cette faune coprophage diminue à cause de la toxicité des molécules, alors la survie des oiseaux et des chauves-souris peut être menacée.

Les coprophages, des amis méconnus !

Les coprophages, ou bousiers, rendent à la prairie d'importants services :

- * Ils améliorent la qualité et la fertilité des prairies en incorporant la matière organique dans le sol,
- * Ils améliorent la rétention en eau du sol en y creusant des galeries,
- * Ils décomposent les bouses et donc augmentent la surface pâturable,
- * Ils diminuent le nombre d'insectes nuisibles du bétail en se nourrissant de leurs larves.

2. Présentation

Lancé en 2014, ce projet a pour objectif de raisonner les traitements antiparasitaires appliqués aux troupeaux, ce qui revient à ne traiter que lorsque le troupeau est infesté et avec des molécules spécifiques au parasite, et non de manière systématique avec des produits polyvalents. Pour y parvenir, un protocole s'appuyant sur un audit d'élevage et sur le suivi de l'infestation des troupeaux tout au long de l'année a été mis en place dans 6 exploitations volontaires.

Les participants

Au total, six agriculteurs se sont portés volontaires pour la mise en place du protocole dans leur exploitation :

3 agriculteurs du site Natura 2000 « Bassigny, partie Lorraine », accompagnés de leur vétérinaire le Dr Marie-Sophie GRISNEAUX.

3 agriculteurs du secteur de Bains-les-Bains, proche du site Natura 2000 « Gîtes à chiroptères de la Vôge », accompagnés de leur vétérinaire, le Dr Cédric TROTTE.

Témoignages de deux participants :

« Pourquoi avez-vous accepté de faire parti de ce projet? »

David BOURQUIN, exploitant agricole à La Chapelle-aux-Bois :

« Je suis dans une démarche d'agriculture raisonnée et ce, à tous les niveaux (animaux, phytosanitaires). Le projet a été l'occasion pour moi d'aborder l'aspect du déparasitage des animaux. Il est utile de raisonner les traitements afin de limiter l'impact des molécules aussi bien du point de vue sanitaire pour le troupeau, qu'économique pour l'éleveur. »

Cédric TROTTE, vétérinaire à la clinique de Bains-les-Bains :

« L'intérêt de ce projet s'inscrit clairement dans les démarches actuelles de traitements raisonnés, qui sont déjà en vigueur concernant les antibiotiques. On peut penser qu'à termes, l'utilisation des antiparasitaires suivra cette voie. Il était clair pour moi d'adhérer au projet pour valoriser la prescription dans l'intérêt de l'éleveur et du consommateur. »



De g. à d. : Cédric TROTTE, vétérinaire et David BOURQUIN, agriculteur

Un projet sur mesure pour chaque éleveur !

Un audit d'élevage en parasitologie bovine est réalisé par le vétérinaire dans chaque exploitation avant la saison de pâture. Il permet d'établir le niveau de risque parasitaire du troupeau puis, sur cette base, de déterminer un programme de traitements antiparasitaires et les points de contrôle à mettre en place au cours de l'année.

Le déroulé de l'audit d'élevage :

1ère phase : des analyses pour connaître l'état initial du parasitisme du troupeau

A l'automne, le vétérinaire prescrit des analyses (prise de sang, sérologie douve, voire coproscopie) sur des lots de bovins afin de connaître l'état parasitaire du troupeau.

2ème phase : l'audit, le vrai !

Le vétérinaire réalise une visite détaillée de l'exploitation pour analyser les risques parasitaires encourus par le troupeau et discuter avec l'éleveur sur :

- * Ses préoccupations et ses attentes par rapport au parasitisme;
- * Sa conduite d'élevage ;
- * Sa gestion du parasitisme au sein de l'exploitation et les résultats d'analyses parasitaires réalisés en phase 1.

Grâce à ces renseignements, le vétérinaire évalue le risque parasitaire et propose à l'éleveur :

- * Un programme de traitements antiparasitaires adapté à chaque lots de bovins, avec des points de contrôle.
- * Une conduite d'élevage qui limite le risque du parasitisme : alternance fauche et pâture, limitation du chargement, etc.